



RÉSEAU HAÏTIEN DES JOURNALISTES ANTI-CORRUPTION

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**07/03/2026**

**# 15, RUE MARGUERITE 1, PÉGUY-VILLE**



**Nous, au sein du RHAJAC, exigeons le départ d'Alix Didier Fils-Aimé pour la survie de la Nation et de la souveraineté nationale, en raison de son manque de crédibilité pour rétablir la sécurité et organiser les élections, après de nouveaux scandales de contrats opaques.**

Il n'est jamais trop tôt pour dire non afin de prévenir le pire.

Le Réseau haïtien des journalistes anti-corruption (RHAJAC) rappelle avoir déjà dénoncé à plusieurs reprises l'octroi de plusieurs milliards de gourdes à des proches du pouvoir sous forme de subventions et de contrats opaques accordés à des firmes internationales, dans des conditions portant atteinte à la souveraineté de l'État haïtien.

Les révélations rendues publiques le 5 mars 2026 par la Fondasyon Je Klere (FJKL), confirmant l'existence de contrats jugés léonins impliquant plusieurs milliards de dollars et transférant des fonctions régaliennes de l'État à des entreprises étrangères, viennent renforcer les graves préoccupations soulevées depuis des mois par notre réseau.

Pour le RHAJAC, ces pratiques traduisent l'incapacité manifeste du Premier ministre de facto Alix Didier Fils-Aimé à assumer les responsabilités fondamentales de l'État, notamment rétablir la sécurité et organiser les élections, après avoir délégué des missions stratégiques, sécurité, prisons, douanes et frontières, à des firmes privées étrangères, alors que des millions de jeunes croupissent dans le chômage.

Le RHAJAC rappelle également que lors des élections de 2015, Alix Didier Fils-Aimé était candidat au Sénat pour le département de l'Ouest sous la plateforme Vérité, aux côtés du professeur Jacky Lumarque, alors écarté de la présidentielle le 19 juin 2015 par le Conseil électoral provisoire (CEP) pour absence de décharge dans sa gestion du Groupe de travail sur l'éducation et la formation (GTEF). Ce cas illustre un soupçon de conflit d'intérêts : trois subventions de 50 millions de gourdes chacune, soit 150 millions de gourdes au total (plus d'un million de dollars américains), ayant été accordées à Jacky Lumarque.

Face à la gravité de ces faits et à l'accumulation de décisions mettant en péril les intérêts de la Nation, le RHAJAC exige la démission immédiate d'Alix Didier Fils-Aimé, estimant que son départ ouvrirait la voie à des enquêtes indépendantes, notamment par l'Unité de lutte contre la corruption (ULCC), sur ces contrats et sur les motivations de leurs signataires.



**Djovany Michel**  
**Secrétaire général**

**Pour authentification : rhajac.org**

**Contact presse : +509 3456 4848**